



# GRÂCE À VOTRE SOUTIEN, L'Église donne sans compter

*L'Église célèbre le mystère du Dieu Vivant*



Chaque dimanche, comme en semaine, elle rassemble le peuple de Dieu pour écouter la Parole et célébrer l'eucharistie, mystère du Christ vivant dans son église. Préparés par le catéchisme, et confirmés dans la foi, enfants et parents forment une seule communauté envoyée dans le monde.

*L'Église est présente aux souffrances du monde*

L'Église est particulièrement attentive aux plus pauvres, aux personnes en détresse et à tous les « blessés de la vie ». Dans notre diocèse, de nombreuses paroisses ont ouvert des permanences d'accueil, des bénévoles visitent les malades et les prisonniers, soutiennent les familles en difficultés, etc.



Retrouvez toute la vie de votre diocèse sur le site : [www.diocese-rodez.com](http://www.diocese-rodez.com)

# DONNER... RECEVOIR... Dieu est le premier donateur !

Madame, Monsieur,  
Je voudrais commencer cet appel annuel pour le Denier de l'Église par une grande action de grâces. Si vous le voulez bien, tournons nous ensemble un instant vers notre Dieu créateur et rédempteur pour le remercier. Le remercier de nous donner la vie à chaque instant. De nous avoir ouvert les portes du Salut et de la Vie éternelle. Oui, Dieu est le premier donateur. Vie, amour, pardon, fidélité, ses dons sont admirables et infinis. Réjouissons-nous.

Réjouissons-nous aussi qu'il ait voulu, à travers l'Église, nous faire don de toutes ces grâces. Par la Parole de Dieu et par les Sacrements, l'Église est le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu. Et nous pouvons en bénéficier à volonté ! C'est pour cela que nous avons besoin de l'Église ! Moi comme vous ! C'est pour cela qu'il faut l'aider de toutes nos forces.

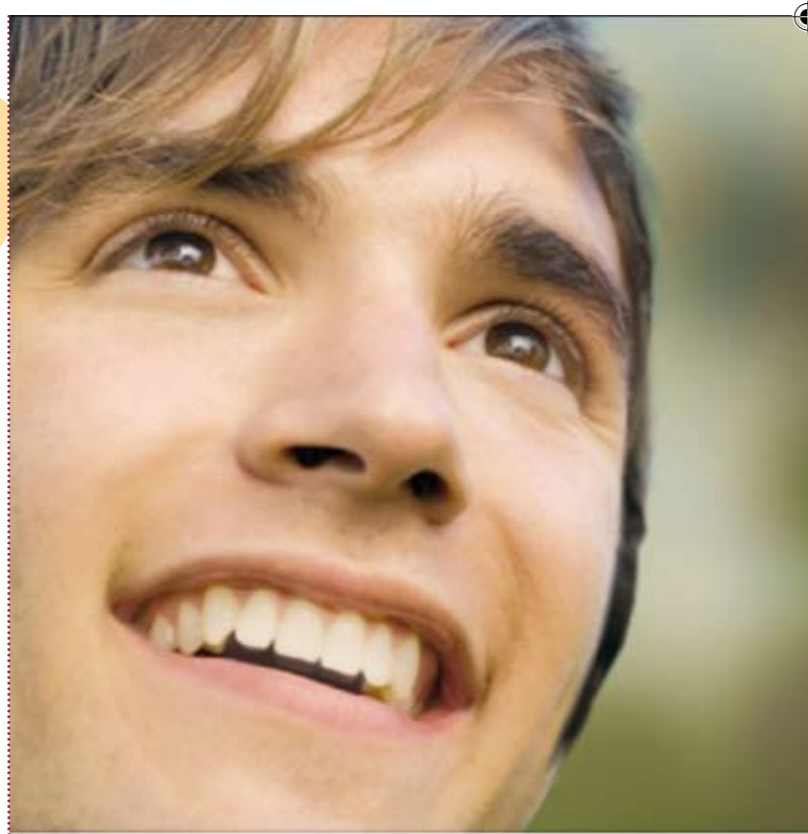
Le Denier de l'Église, depuis l'année 1905, date de la séparation de l'Église et de l'État, en est le moyen privilégié. Grâce à votre don au Denier, l'Église accomplit chaque jour un travail considérable, au service de milliers de personnes dans ce diocèse. Baptêmes, mariages, sépultures, catéchisme, soutien des personnes en souffrance... l'Église donne à profusion les dons d'amour qu'elle a reçu de Dieu.

Chacun à notre tour, nous donnons et nous recevons. Pour cette campagne du Denier, l'Église compte sur votre soutien. Merci de le faire généreusement. Tant d'hommes et de femmes attendent une parole d'Espérance...

Comme pasteur de notre diocèse, soyez assurés de ma prière pour vous et pour vos proches.



*Mgr Bellino GHIRARD*  
Évêque de Rodez et de Vabres



# DONNER RECEVOIR

*Je donne pour l'Église !*



[www.diocese-rodez.com](http://www.diocese-rodez.com)  
**Denier de l'Église Catholique**

*Oui, je choisis de prouver à mon diocèse un soutien régulier*

- Je répartis mon don sur toute l'année.
- Je n'ai plus à me soucier d'effectuer mon don.
- Je peux l'interrompre à tout moment.
- Je procure à mon diocèse des **finances régulières**.

J'autorise l'Association Diocésaine de RODEZ à prélever sur mon compte la somme:

- Mensuelle de:
  - 10€    20€    30€
  - 50€    Autre: .....
- Trimestrielle de:
  - 30€    60€    90€
  - 150€    Autre: .....

Attention : renouvellement par tacite reconduction

Remplissez l'ensemble de ce bulletin et retournez-le, accompagné d'un RIB ou d'un RIP, sous enveloppe affranchie à :  
**Association diocésaine de Rodez**  
1 rue Frayssinous - B.P. 821  
12008 RODEZ CEDEX

Établissement teneur de mon compte à débiter  
Établissement: .....  
Agence: .....  
Adresse: .....

Code postal: ..... Ville: .....  
Tél: .....  
Courriel: .....@.....

Compte à débiter: Nom, Prénom .....  
Établissement Guichet .....  
N° de compte .....  
Clé RIB .....

Date: .....  
Signature (obligatoire): .....

Numéro national d'émetteur : 441 890

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant de prélèvements en faveur de l'Association Diocésaine de Rodez, je vous demande de faire apparaître mes prélèvements sur mes extraits de compte habituels.

## DONNER ET RECEVOIR...

### en Aveyron



Il ne le sait pas encore mais en 2023, Louis terminera son séminaire et mariera vos petits enfants. Grâce à vous.

Pour nous chrétiens, faire vivre l'Eglise, c'est au fil des ans donner avec le denier et, à la fin de sa vie, donner avec le legs.

### Pourquoi léguer à l'Eglise?

Le choix est vaste pour aider les plus démunis à travers des associations caritatives. Le legs à l'Eglise est cependant d'une autre nature :

- Il permet à l'Eglise de fonctionner, tout simplement.
- Il est un témoignage de notre attachement, de notre appartenance à cette Eglise, et de notre souci de la soutenir. C'est une garantie pour l'avenir de notre Eglise et pour les générations qui nous suivent.
- Il est, pour ceux qui nous entourent, une affirmation de notre foi, de nos convictions profondes, de nos choix et de nos priorités.

**A noter :** Le legs à l'Eglise est exonéré de tout droit de succession.

### Comment faire un legs à l'Eglise?

Il faut rédiger un testament en désignant « l'Association Diocésaine de Rodez » comme légataire. Pour l'Eglise catholique, ce sont en effet les Associations Diocésaines qui sont habilitées à recevoir les legs.

Le contrat d'assurance-vie permet aussi de faire bénéficier l'Eglise d'une certaine somme après son décès, sans avoir besoin de rédiger un testament. Le contrat doit alors être rédigé au bénéfice de l'Association Diocésaine de Rodez.

Pour en parler, vous pouvez contacter le Secrétariat Général du Diocèse au 05 65 68 06 28.

## Je veux bien donner, mais...

... Que dois-je donner?

Vous donnez ce que vous voulez. Vous pouvez participer à la vie de l'Eglise selon votre cœur et vos moyens. Un père de famille, par exemple, peut donner 1 à 2 % de son revenu annuel, un jeune peut donner de son argent de poche.

... Si je ne suis pas très pratiquant?

Vous êtes certainement attaché à l'Eglise, à la Bonne Nouvelle qu'elle propose à tous les hommes. Votre don permet à tous de bénéficier de la présence de l'Eglise.

... L'Eglise n'est-elle pas riche?

Non, l'Eglise n'est pas riche. Ses biens immobiliers, bien que « signes extérieurs de richesse », servent à sa mission, et représentent une lourde charge pour elle. L'Eglise ne reçoit aucune subvention directe de l'Etat.

## Donnez sans souci avec le prélèvement automatique

Le prélèvement vous permet d'étaler votre don sur toute l'année, sans perturber votre budget. Le prélèvement, c'est pour vous la fidélité assurée mais aussi une meilleure visibilité pour votre diocèse.

### VOS AVANTAGES FISCAUX

66% de votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. 60% des dons effectués par une entreprise sont déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5% du C.A.

## Oui, je donne au Denier!

Chiffres 2008 :

Dans nos 36 paroisses, nos prêtres et nos laïcs accueillent chaque année des milliers de fidèles pour les préparations au mariage, le baptême, le catéchisme...

**Cette vitalité de l'Eglise n'est possible que grâce à votre don!**



36 paroisses



232 prêtres



546 mariages



1756 baptêmes dont 6 adultes



3080 célébrations d'obsèques



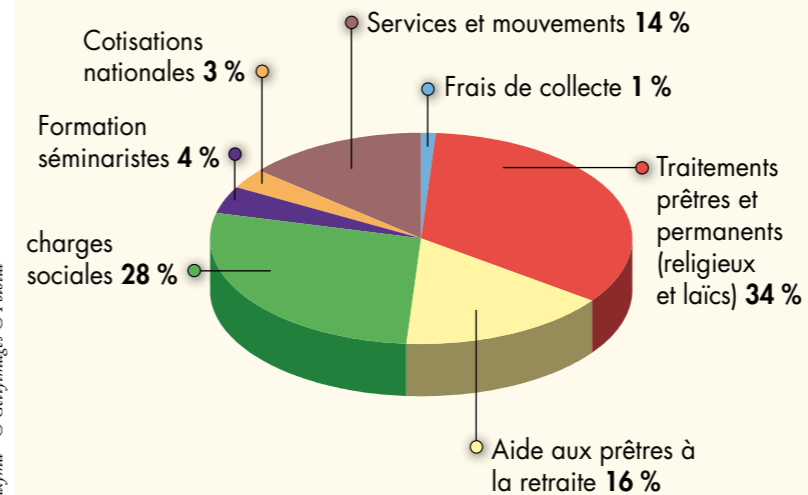
30 mouvements de jeunes et d'adulte



242 confirmations

## En toute transparence

### QUE DEVIENT VOTRE DON AU DENIER ?



Aujourd'hui plus que jamais l'évolution du Denier rend indispensable la participation et la mobilisation de chacun. Grâce à vos dons vous faites vivre votre paroisse, votre diocèse.

Oui, l'Eglise peut compter sur mon don

### À RENVoyer AVEC VOTRE DON

à votre paroisse qui transmettra, ou à :

Association Diocésaine de Rodez  
1, rue Frayssinous - B.P. 821 - 12008 RODEZ CEDEX

(IMPORTANT : N'ENVOYEZ JAMAIS D'ARGENT LIQUIDE DANS L'ENVELOPPE RÉPONSE)

### Mes coordonnées :

Nom ..... Prénom .....

Prénom du conjoint .....

Adresse .....

Ville ..... Code postal ..... Téléphone .....

Ancienne adresse si changement .....

Ma paroisse .....

### Je fais un don par chèque de :

- 51 €  102 €  153 €\*  
 200 €  300 €  autre ..... €

à l'ordre de l'Association Diocésaine de Rodez, si je souhaite un reçu fiscal, qui me permettra, si je suis imposable, de déduire de mes impôts 66 %.

\* Ainsi un don de 153 € ne me revient qu'à 52 €, après réduction d'impôts.

Je fais un don par prélèvement automatique afin de soutenir régulièrement l'Eglise sans déséquilibrer mon budget et je remplis le bulletin de prélèvement au verso.

Je souhaite recevoir une documentation sur les legs et les donations en faveur de ma paroisse et du diocèse.